

Communiqué de presse du 22 juin 2020

Le temps n'est plus à l'hésitation, il faut adopter le PL 12723

Le CSP, Caritas-Genève et la CGAS, signataires de La Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion, appellent le Grand Conseil à adopter sans plus attendre le PL 12723 sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus.

Il est en effet primordial que l'Etat prennent des mesures pour préserver le revenu des personnes concernées, employé-e-s temporaires ou sur appel licencié-e-s dès le début de la pandémie, employé-e-s de maison, faux-indépendant-e-s ou encore intermittent-e-s dans le secteur de la culture. Exclu-e-s de toute couverture d'assurances sociales en raison des formes atypiques d'emploi qui se développent à une vitesse exponentielle depuis quelques années, ces salarié-e-s subissent de plein fouet les effets économiques de la pandémie.

Natalia*, employée de maison, témoigne de son licenciement : « Je ne pouvais aller au travail parce que je vis avec une personne vulnérable, et que plus de cinq personnes vivent sous le toit de mon employeur. Il a admis que c'était trop dangereux, mais m'a licenciée sur le champ. Je me suis retrouvé sans rien, avec trois enfants à charge ».

Antonio*, travailleur temporaire dans la construction, s'est vu signifier la fin de sa mission le 13 mars, soit trois jours avant l'extension des RHT. « Cela faisait deux ans et demi que je travaillais comme temporaire pour Implenla car on me dit que je suis trop vieux pour être engagé en fixe. Ils ont renvoyé tout le monde à la maison. Mes collègues touchent les RHT, moi j'ai dû demander le chômage. J'attends toujours une réponse, mais ce qui est sûr, c'est que je ne serai pas indemnisé au-delà de la durée de la mission ».

La situation n'est guère plus enviable pour Adriano*, également temporaire mais dans le secteur de l'horlogerie. Tous les contrats temporaires ont été résiliés avec effet immédiat. Adriano est frontalier, et n'a droit à aucune indemnité chômage.

Pour Christian*, travailleur sans-papiers dans la construction, l'arrêt des chantiers a encore empiré une situation déjà dramatique : « Cela faisait 7 mois que je travaillais en étant payé au compte-goutte, 2800 frs seulement sur toute la période. J'étais logé chez mon employeur qui m'a jeté à la rue lorsque la crise du covid est arrivée. Aujourd'hui, je dors chez des amis ou dans une fourgonnette. »

Louisa* fait partie de ces faux temporaires dont le contrat de travail passe par des plateformes intermédiaires. Elle travaille pour MénageSimple qui fixe toutes les conditions de travail et garantit le paiement des salaires. « Je me suis retrouvée sans travail, toutes les missions avaient été annulées. Une famille qui voulait continuer à payer mon salaire a été invitée par MénageSimple à y renoncer. Et pourtant, la plateforme refuse de se considérer comme mon employeur et de m'inscrire aux RHT ».

Le secteur de la culture, où les contrats précaires sont légion, n'est pas épargné. Julien* est technicien auxiliaire depuis vingt ans dans un théâtre d'une grande commune genevoise. Il travaille à l'appel en fonction des spectacles programmés : « Lorsque toute la programmation a été annulée, je n'avais pas droit au chômage en raison d'un arrêt accident précédent durant lequel je n'ai pas cotisé. Je n'ai pas non plus droit à l'aide sociale car je rafistole un vieux bateau qui m'appartient, c'est considéré comme de la fortune. La commune a fait un petit geste, mais je n'ai finalement touché que 2'400.- francs en trois mois. Et comme ça redémarre très lentement, c'est très difficile de trouver un emploi, même pour des missions temporaires ».

Le PL 12723 n'est certes pas parfait. Mais l'heure n'est plus aux hésitations et aux tergiversations. Les salarié-e-s exclu-e-s des autres assurances sociales en ont un besoin crucial. Le CSP, Caritas-Genève et la CGAS appellent donc le Grand Conseil à l'adopter et de manière cohérente à en accepter la clause d'urgence.

Contacts :

Pour la CGAS :	Alessandro Pelizzari, Unia : 079 817 29 04 / Davide De Filippo, SIT : 079 707 14 67
Pour le CSP :	Alain Bolle : 079 328 59 51
Pour Caritas-Genève :	Dominique Froidevaux : 079 636 46 91

*prénoms fictifs